



Le 3 décembre 2010

**Par courriel et par poste**

M<sup>e</sup> Véronique Dubois  
Secrétaire  
Régie de l'énergie  
800, Place Victoria, bureau 255  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Me Éric Fraser**  
Avocat

Hydro-Québec – Affaires juridiques  
4<sup>e</sup> étage  
75, boul. René-Lévesque Ouest  
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : (514) 289-2211, poste 3596  
Télééc. : (514) 289-5197  
C. élec. : fraser.eric@hydro.qc.ca

**OBJET :** Demande relative aux tarifs d'électricité de l'année tarifaire 2011-2012  
Dossier Régie: R-3740-2010  
Notre dossier : R000355 FE

---

Chère consœur,

Hydro-Québec Distribution accuse réception du calendrier d'audience dans le dossier tarifaire 2011-2012. Le Distributeur aurait une seule remarque concernant la réplique qui, selon le calendrier, est prévue lundi le 20 décembre en après-midi, après la plaidoirie des quatre derniers intervenants.

Le Distributeur estime qu'il est nécessaire d'avoir un délai d'au moins une demi-journée pour répliquer aux intervenants. Ainsi, il propose à la Régie de pouvoir répliquer le mardi matin vers 10 h. Puisque la journée du 21 avait déjà été réservée, cette demande n'occasionnerait aucun inconvénient. Par ailleurs, s'il s'avère impossible de permettre au Distributeur de répliquer le mardi 21, nous suggérons que toutes les plaidoiries aient lieu le vendredi 17 décembre pour que le Distributeur puisse y répliquer le lundi 20 décembre à la première heure.

Je vous prie de recevoir, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

*(s) Éric Fraser*

**Éric Fraser**  
ÉF/js

c.c.: Intervenants